

COMMUNIQUE
DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE CHRISTINE MALFOY ET PASCAL TERRASSE
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE BOURG ST ANDEOL
COMMISSION PERMANENTE DU 6 MAI 2019

43 066 € pour le canton

Le Département a délibéré, dans le cadre de la séance consacrée à la Commission Permanente le 6 mai 2019, l'attribution de subventions pour un montant total de 43 066 € en faveur du canton de Bourg St Andéol.

- La commune de Bourg St Andéol, perçoit une subvention de **9 907 €** pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens.
- Le collège Le Laoul est doté d'une subvention de **3 184 €** pour l'équipement en matériel pédagogique.
- Pour l'utilisation de la piscine couverte de Pierrelatte, une subvention totale de **6 175 €** est répartie en faveur des collèges Marie Rivier et Le Laoul à Bourg St Andéol.
- Au titre du soutien aux structures culturelles, une subvention totale de **23 800 €** est répartie au profit de : La Compagnie Mauvais Coton à St Montan, Jazz sur un Plateau à Larnas , le Centre International Construction et Patrimoine de Viviers, le Collectif du Château de Verchaüs à Viviers, l'association M'is for Magic à St Martin d'Ardèche, la Compagnie Sid à Bourg St Andéol et la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche.